

## Affaire Édouard Louis : Rihad B. relaxé du chef d'agression sexuelle

L'écrivain affirmait avoir été violé par un amant en 2012 et le racontait dans son livre « Histoire de la violence ». L'homme a été condamné ce mardi pour des vols, mais relaxé pour les accusations d'agression sexuelle.

La réalité a-t-elle rattrapé la fiction? Ce mardi 8 décembre, le tribunal correctionnel de Paris a relaxé **Rihad B.** du chef d'agression sexuelle au préjudice de l'écrivain **Édouard Louis**. L'homme de 35 ans a, en revanche, été condamné à trois mois de prison avec sursis pour deux vols aggravés.

Dans son livre à succès publié au Seuil en 2016, « Histoire de la violence », Édouard Louis racontait avoir été victime d'un vol et d'un viol avec arme par un amant le soir de Noël 2012 à Paris. Il avait alors rencontré dans la rue, en pleine nuit, un homme prénommé « Reda » qui l'avait accompagné chez lui. Le romancier décrivait des relations sexuelles consenties, puis expliquait s'être rendu compte que sa tablette et son téléphone avaient disparu. Selon Édouard Louis, « Reda » était alors devenu menaçant, l'avait étranglé avec une écharpe puis violé.

Quelques jours après la sortie du livre, en 2016, Rihad B. avait été interpellé après que son ADN a « matché » dans une autre affaire. Il avait été placé en détention provisoire durant onze mois. L'instruction, longue de trois ans, avait abouti à la correctionnalisation du viol, requalifié en agression sexuelle. « *Ce que le plaignant appelait publiquement de ses vœux* », rappelle M<sup>e</sup> **Marie Dosé**, l'avocate de Rihad B, qui a toujours clamé son innocence. Jusqu'à l'audience du 23 octobre, et son délibéré ce mardi après-midi.

### Deux ans de prison ferme avaient été requis

À l'audience, le parquet avait requis la condamnation de Rihad B., pour l'agression sexuelle et les vols, à quatre ans de prison, dont deux avec sursis. Le tribunal a retenu le vol avec violence, mais pas la pénétration sexuelle non consentie dénoncée par Édouard Louis.

« *J'ai un sentiment mitigé, confie M<sup>e</sup> Emmanuel Pierrat, avocat du romancier. Les violences ont été reconnues, pas l'agression sexuelle. Mais un étranglement pour un portable et une tablette, ça me semble pour le moins étrange... Pour moi, le rapport médical reste accablant concernant la pénétration non consentie.* » M<sup>e</sup> Pierrat a fait appel à titre conservatoire pour la qualification d'agression sexuelle.

L'absence au procès d'Édouard Louis, qui avait refusé d'être confronté à Rihad B. à plusieurs reprises, a notamment pesé dans la balance. « *Durant toute l'instruction,*

*Rihad B. a demandé à être confronté à Édouard Louis », déplore Me Dosé. « Mon client a été entendu trois fois, une fois chez le juge d'instruction, deux fois par les services de police, rétorque Me Pierrat. C'est très difficile pour une victime de viol de revenir sur les faits. »*

### **« On ne juge pas un livre, on juge les faits »**

Lors de la promotion de son livre, Édouard Louis avait affirmé à *Livres Hebdo* qu'il ne contenait « *pas une ligne de fiction* ». Le tribunal, de son côté, n'a pas pris en compte l'existence du roman, bien que les avocats des deux parties l'aient évoqué. « *On ne juge pas un livre, on juge les faits* », avait prévenu la procureure en ouverture de son réquisitoire.

*« Dans cette affaire, le plaignant a sciemment bafoué la présomption d'innocence de Rihad B., notamment en acceptant que son livre soit adapté au théâtre avant même que le mis en cause soit jugé, clame Me Dosé. Une culpabilité ne se décrète ni sur les réseaux sociaux, ni dans les romans, ni sur les scènes d'art dramatique. »*

Le romancier a toujours été « partagé » quant au sort judiciaire de Rihad B. « *Il a toujours oscillé entre sa volonté d'être reconnu comme victime de viol et ses convictions politiques, qui jettent un regard critique sur le milieu carcéral, explique M<sup>e</sup> Pierrat. Mais il aurait peut-être fallu qu'il soit pour la peine de mort ?* » ■